Vol. XXXVIII — Saint-Boniface, Manitoba 19 Mai 1909. — No. 28

ABONNEMENT

Canada ....$1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agri ulture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 on à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3,516 miles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture
et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont.

La tombola

Les dames qui avaient entrepris cette tombola, et particulièrement madame Auger, qui l'a dirigée, ont raison d'être satisfaites des résultats de leur travail. Ce bazar, improvisé en quelques jours, a rapporté $361.95. A ce montant est venue s'ajouter, jeudi soir, la somme de $2016.00 dont mademoiselle P. Prud'homme avait collecté $1091.00 et mademoiselle Prendergast, $925 00.

Ce concours a donc réussi audelà de toute espérance.

Mgr. Dugas, qui était présent à la fête de clôture, jeudi soir, a fait l'éloge des jeunes dévouements qui se sont si gentiment employés; il a répété ses remerciements, à la cathédrale, dimanche. Que pouvons-nous dire de plus sur cette fête, toute intime et personelle à Saint-Boniface, sinon que le public a été heureux de verser son obole dans des mains aussi gracieuses et qu'il a beaucoup aimé les soirées auxquelles on l'a convié.

Mgr. le Grand-Vicaire a présenté des montres d'or à mademoiselle Prud'homme et à mademoiselle Prendergast, en reconnaissance de leur magnifique et si heureux travail.

Les salles de la tombola se sont invariablement remplies d'une assistance nombreuse. Un programme nouveau, chant et musique, animait les salles chaque soir.

Nous n'irons pas plus loin dans l'énumération des bonnes volontés qui ont participé à cette fête, car l'empressement a été tel que s'il nous fallait donner des noms, notre liste deviendrait un fuseau de proportion considérable.

Bulletins des semailles

Plus de quatre-vingt-dix par cent dùblé a été mis en terre, dans les trois provinces de l'ouest depuis dix jours.

La température, bien que froide encore est favorable à la pousse des tiges. Les cultivateurs et les hommes d'affaires ont bon espoir.

Nous sommes en arrière de deux semaines sur l'année 1908; et en avant de huit ou dix jours sur l'annee 1907.

La superficie de terrain mise en labour et en semence est plus considérable qu'elle ne l'a jamais été.

Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la neuvième séance du deuxième conseil de la cité de St-Boniface, tenue le 11 mai, 1909.

Sont présents: Son Honneur le Maire et les échevins Waller, Collin, Gauvin, Pelletier, Cusson et Marion.

Les minutes de la huitième séance du Conseil sont lues et adoptées.

Les différentas communications sont lues :—

RAPPORT DES COMITES

L'échevin Gauvin présente le neuvième rapport du Comité des Finances comme suit :

Votre comité recommande :—

1.— Qu'il soit répondu à monsieur Sébastian que la Cité ne peut intervenir dans le bail de monsieur Joseph Taylor pour la partie de la rue LaVérandrye qui se trouve entre la rue Taché et la Rivière Rouge, avant son expiration.

2.— Qu'instruction soit donnée à l'Ingénieur d'acheter des plants de fleurs pour le parterre de l'Hôtel de ville et de faire 16 boites pour les chassis de devant de l'Hôtel de ville pour y mettre des fleurs.

3.— Qu'instruction soit donnée à l'Ingénieur de demander des spécifications, un plan et des soumissions pour la tour de l'Hôtel de ville telle que montrée sur le plan déposé dans le bureau du Secrétaire-Trésorier et que sa lettre en date du 2 Avril à ce sujet soit filée.

Ce rapport est adopté.

MOTIONS

Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Marion que la Cour de Révision soit tenue Vendredi le 14 ème jour de juin prochain à sept heures et demie du soir pour entendre et décider toutes les plaintes qui pourront être faites contre le rôle d'évaluation pour l'année 1909. Agréé.

Proposé par l'échevin Collin, secondé par l'échevin Pelletier que le Règlement No. 595, amendant le reglement No. 430, concernant l'engagement d'un Secrétaire-Trésorier soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes que les règles du conseil soient suspendues et que le dit règlement No. 595 soit lu une deuxième fois. Agréé.

Le conseil se forme en comité général pour étudier le dit règlement No. 595 sous la présidence de l'échevin Collin et après délibération le comité se lève et fait rapport par son président que le dit règlement No. 595 a été adopté sans amendement et sur motion de l'échevin Collin secondé par l'échevin Pelletier le dit Règlement No. 595 est lu une troisième fois après suspension des règles du conseil et passe sous son titre.

Proposé par l'échevin Pelletier, secondé par l'échevin Cusson que le Rôle de Paye No. 24 $869.35 soit payé. Agréé.

Proposé par l'échevin Gauvin. secondé par l'échevin Marion qu'une commission composée de l'Honorable Juge L. A. Prud'homme, Joseph Lecomte et de l'échevin Bailey soit nommée pour administrer le fonds d'amortissement de la Cité de St. Boniface, pour l'année 1909. Agréé

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Marion que le délai pour faire objection aux nivellements et terrassements des rues et ruelles du plan 1441 étant expiré l'Ingénieur reçoive instruction de procéder à ce travail sans plus de délai et que l'ouvrage soit fait comme amélioration locale. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Cusson, que l'Ingénieur reçoive instruction de réparer la parti du pontage du pont qui est en mauvais état. Agréé.

Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Cusson, que le compte de Bourgouin & Coutu $10.00 soit payé. Agréé.

Proposé par l'échevin Collin, secondé par l'échevin Waller que la lettre de monsieur Lindback soit filée. Agréé.

Proposé par l'échevin Pelletier, secondé par l'échevin Cusson que la soumission de Guilbault & Cie pour le pavage de la rue Archibald soit accepté comme étant la plus basse et que les autres soumissions soient filées avec instruction au Secrétaire-Trésorier de retourner les dépots accompagnant ces dernières soumissions. Agréé.

Proposé par l'échevin Pelletier secondé par l'échevin Cusson que la soumission de Frank Wynant pour enlever les bâtisses qui se trouvent sur la rue Archibald soit acceptée comme étant la plus basse avec instruction au Secrétaire-Trésorier de préparer un contrat avec ce dernier. La Cité lui payant la somme de $850.00 en règlement complet de toute réclamation qu'il pourrait avoir contre la Cité pour le transport de ses bâtisses et de l'achat de son puits qui se trouvent sur la rue Archibald. Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Pelletier. que le compte de la Winipeg Electrique Railway Co. $382 72 soit payé et que le rapport de R. J. Swain soit filé. Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Marion que le délai étant expiré pour faire objection aux pavage de l'avenue Cathédrale et de la rue Aulneau, l'Ingénieur reçoive instruction de demander des soumissions immédiatement pour un pavage soit en asphalte

A suivre sur la 4me page

Le Manitoba

Mercredi, 19 Mai 1909

Un tremblement de terre a Saint-Boniface

J'étais depuis quelques jours occupé à l'étude du tremblement de terre, dans l'intention d'acheter un sismographe pour le collège, quand tout à coup........ la terre se met à trembler.

Nous avions un tremblement de terre, un vrai, qui sans causer de dommage a fait osciller les meubles, surtout dans les étages supérieurs des maisons.

La chose est arrivée samedi, le 15mai, vers 10 h. ½ du soir. La secousse a duré une demi-minute, au plus. Nous avons eu l'émotion, agréable, quand elle est passée, d'un danger encouru sans aucun accident.

De mémoire d'homme il n'y a pas eu de tremblement de terre au Manitoba. On pourrait même dire qu'il n'y en a pas eu de mémoire géologique, car les tremblements de terre un peu considérables inscrivent leurs passages dans les couches terrestres en les bouleversant. Or, dans notre pays de plaines, les couches terrestres sont régulières, horizontales, sans cassures ni plissements, comme les couvertures d'un lit qui n'a pas été dérangé.

Le tremblement de terre qui nous a visités était faible. Si l'on classifie les tremblements de terre par ordre d'intensité en augmentant de un à dix, celui de samedi viendrait dans la classe III ou IV.

Voici en effet la description de ces deux classes dans l'échelle Rassi-Forel que j'ai sous les yeux.

Classe III.— *Choc très faible* : ressenti par plusieurs personnes au repos, assez fort cependant pour pouvoir en apprécier la durée et la direction.

Classe IV.— *Choc faible* : ressenti par plusieurs personnes en mouvement ; ébranlement des meubles, des portes, des fenêtres, craquement des plafonds.

Mais, dira-t-on peut-être, y a-t-il des tremblements de terre plus faibles encore que ceux-ci qui sont à peine sensibles ?— Oui, certainement, il y en a un grand nombre, qui ne sont perceptibles qu'aux instruments délicats appelés sismographes et sismomètres. Leur sensibilité va bien au delà de nos sens. De même en astronomie les lunettes nous révèlent des astres invisibles à l'œil nu. Un bon œil peut voir cinq mille étoiles environ mais avec les plus puissants instruments on peut en compter cent quarante millions.

Comme il n'y a pas encore dans le Nord Ouest d'instruments pour enregistrer les séismes plus ou moins prononcés qui peuvent avoir lieu, nous songeons à installer au collège de St-Boniface un bon sismographe. Il ferait partie de l'observatoire météorologique que nous espérons établir ici dans un avenir rapproché. Les R.R.P.P. Jésuites ont déjà établi des observations météorologiques dans une quinzaine de leurs collèges de l'Amérique du nord. On sollicite beaucoup le collège de St-Boniface d'entrer dans cette ligue. Nous le ferons certainement, surtout si le public veut bien nous encourager.

J. Blain S. J.

Un mot

La *Croix*, de Montréal, a entrepris une campagne à fond de train contre l'immigration catholique et française de l'Ouest canadien.

Messieurs les curés de nos paroisses qui ont encouragé de leurs dollars et de leurs louanges ce journal toujours drapé de dévotion sont bien payés de leur générosité! Nous leur signalons les articles de la "Croix," depuis un mois surtout ; ils y verront avec quelle compétence et quelle intelligence on y traite des choses de l'Ouest.— Et au lieu de lettres d'encouragement, peut-être penseront-ils que maintenant ce sont des lettres de protestation qui s'imposent.

La *Croix* sollicite de nouveaux abonnements parmi nous ; il est à espérer qu'elle rencontrera l'accueil qu'elle mérite. Ce qui est regrettable dans tout cela, ce n'est pas tant l'attitude du journal—nous sommes partisans de la liberté d'opinion— comme l'allure dogmatique avec laquelle il tranche d'une question qu'il ne connait absolument pas.

Nous n'avons jamais été un admirateur de la *Croix* ; cette fois-ci, nous en avons plein le nez. Malgré son titre symbolique ce journal est loin d'incarner l'idéal religieux et patriotique de notre race. Voilà longtemps que la nationalité française et la foi seraient mortes au Canada si la bigoterie et la myopie qui caractérisent la *Croix* avaient prévalu chez le clergé et le peuple canadien français en général.

La Revision des Listes

Nous nous permettons encore de rappeler à nos amis qu'il est très important de surveiller la présente révision des listes électorales.— De fait une révision de listes est toujours importante et ne devrait jamais être négligée. Partout dans nos comtés français et dans les comtés où il y a des électeurs français il faudrait faire en sorte que tous les ayant-droit fussent inscrits. Puis il y a aussi les éliminations nécessaires. Songeons à cela et agissons en conséquence ; le droit de vote est précieux.

"Le Canadien-francais"

C'est le titre d'une revue financière, commerciale et agricole, qui fera demain son apparition à Saint-Boniface et sera ensuite publiée mensuellement.

Ce périodique est la propriété d'un groupe de colonisateurs et d'agents financiers qui vont se se faire incorporer sous le titre de *La compagnie de colonisation au Canada.*

Les promoteurs de cette entreprise feront surtout de la propagande dans les vieux pays, en France, en Belgique et en Suisse.

Voici quelques lignes détachées du premier numéro du *Canadien-français* et qui résument assez bien, croyons-nous, le but et la méthode de la Compagnie :

"Ainsi que nous l'annonçons en tête de notre revue, le "Canadien Français" est publié par la Cie française de colonisation au Canada, et est exclusivement rédigé par ses Directeurs.

"La Cie française de colonisation au Canada est d'origine relativement récente et afin de nous faire mieux et davantage connaître, nous avons décidé de publier mensuellement la revue "Le Canadien français" qui paraît pour la première fois aujourd'hui.

Nos Directeurs sont des gens fixés dans le Nord-Ouest Canadien depuis nombre d'années, et qui sont en rapport constant avec les fermiers fixés au Manitoba

C'est dire que nous sommes à même de pouvoir donner, en toutes circonstances, d'utiles conseils et de guider nos colons futurs dans la voie du succès. Nous nous occupons particulièrement des fermiers, laitiers, éleveurs d'animaux, fromagers etc.

"Nous nous assurons dans chaque district français, les meilleurs terrains propres à ces différentes exploitations, pour les attribuer aux colons qui demanderont à se fixer dans notre région par notre entremise.

"Nous ne nous occupons pas de spéculation, sauf en qualité d'intermédiaire pour le compte de capitalistes particuliers, mais sans engager, en quoi que ce soit, les intérêts de notre Cie dans ce genre d'opération.

"Les capitaux qui nous sont confiés sont placés avec garanties d'hypothèques sur des immeubles, fermes etc.

"Nous avons dans chaque localité, des correspondants de langue française, dont les méthodes de culture ou d'élevage ont été éprouvées et ont produit de bons résultats. Ces correspondants se feront un plaisir de nous suppléer, d'une façon plus assidue auprès des nouveaux colons qui iront se fixer dans leur localité, et faciliteront leurs débuts avec tous les moyens qu'ils auront en leur pouvoir.

Nous répondrons gratuitement à toute demande de renseignements qui nous sera adressée ; par lettre aux lecteurs qui nous feront connaitre leur adresse, ou par la voie de notre journal, à ceux qui se serviront de pseudonymes.

Nous sommes disposés à faire tous les sacrifices possibles, pour faire connaitre à toutes personnes de langue française, les ressources et les avantages incontestables des terres du Nord-Ouest canadien.

"Pour arriver à ce but, nous sollicitons le concours de chacun pour nous aider à répandre notre revue, afin qu'elle pénètre dans le village le plus reculé de France, de Belgique ou de Suisse, comme dans la cabane du colon qui débute au fond du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta.

Tout ceci nous paraît de bonne inspiration ; et nous ne doutons pas que la carrière de La Compagnie Française de Colonisation sera suivie avec intérêt.

Secousses souterraines

Il s'est produit samedi soir dans les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de même que sur les confins limitrophes de la frontière américaine, un événement jusqu'ici inconnu dans la zone : un tremblement de terre bel et bien conditionné !

La secousse a frappé Winnipeg à 10.17 p. m., exactement D. Winnipeg à Lethbridge et de St. Paul à Prince Albert, le roulement souterratn a couru apportant avec lui l'étonement et le malaise.

Il n'y a pas eu de grave accident ; à quelques endroits la base des édifices a tremblé, les meubles ont bougé ici et là, la vaisselle et la verrerie ont joué dans les buffets et les armoires.

Regina, Woolseley et Moosejaw sont les endroits où le choc a été le plus fort

Nous n'avons pas encore de sismographes ici. Par conséquent on n'a pu enregistrer avec exactitude le temps et la durée des perturbations souterraines.

Les sismographes de l'Est— ceux de Toronto et d'Ottawa en particulier— ont enregistré ces mouvements du sol à des heures qui correspondent au moment où l'événement survenait ici.

L'affaire de Saint-Laurent

L'enquête tenue à Saint-Laurent, lundi, par le coroner Inglis, a établi que le R. P. Péran n'avait fait que son devoir lors de la mort de madame Leost.

Nous nous attendions bien à cette conclusion, qui revêt forme de jugement, et qui devra faire taire ceux qui ont la langue longue et mal pendue.

Au lieu de blâmer le Père Péran, il faut plutôt le louer de son courage; car l'événement a prouvé que son intervention comportait un danger personnel pour lui: celui de la calomnie.

Ceux qui vivent éloignés des centres et qui, par ce fait, manquent de secours et de conseil, sont souvent obligés de ne compter que sur eux-mêmes et de prendre, en tremblant, des initiatives absolument nécessaires.

Dans plusieurs ordres de choses, la vie à la campagne est remplie de ces urgences et de ces imprévus.

Ceux qui ont de l'acier dans les reins et du jugement dans la tête s'emparent alors de la situation— et font pour le mieux.

C'est ce que le Père Péran a fait ; et il a réussi.

L'opération césarienne est, dit-on, environnée de péril. Il

est extraordinaire qu'une sage-femme ait pu la mener à bien,— avec un simple razoir.

L'enquête a démontré que madame Chaboyer n'a entrepris cette opération que sur constatation absolue du décès de la mère. Elle a sauvé la vie d'un enfant.

Loin de lui faire des reproches on doit, selon nous, lui savoir gré de son acte.

Au lieu de baliverner si stupidement, lundi soir, la *Tribune* aurait dû dépêcher l'un de ses rédacteurs sur la scène. Ce rédacteur serait revenu à Winnipeg avec la conviction qu'il y a à Saint Laurent des langues de vipère ,auxquelles il est bon de ne pas se fier sans contrôle. Un peu de circonspection aurait aussi évité à la *Tribune* de dire des niaiseries sur le baptême, tel que pratiqué par l'Eglise catholique.

Le *Free Press* et le *Telegram* ont été mieux avisés.

Le College de Saint-Boniface et l'Universite

Vendredi, le 14 mai, avait lieu au "Walker", la collation des degrés, la promulgation des Bourses et la distribution des médailles de l'Université de Manitoba pour l'année qui vient de finir—Les insignes et l'honneur de Bachelier-en Arts furent conférés à cinquante quatre étudiants; le degré de Bachelier en Lois fut accordé à neuf candidats; et trente six autres reçurent celui de Docteur en Médecine. Le titre honorifique de Maître-es-Arts fut décerné à quatre Bacheliers des années précédentes, sur présentation d'une thèse originale; et sept autre degrés divers "ad eundem" furent obtenus par des candidats venus de différentes parties de l'Amérique ; parmi ces derniers nous avons le plaisir de mentionner les noms de MM. A. Lebel et A. Potvin, gradués de l'Université Laval.

Comme l'a fait remarquer le Chancelier le Très Révérend S. P. Matheson, le nombre des gradués et des élèves augmente sensiblement tous les ans, et montre un mouvement très prononcé, dans notre jeune province, vers l'éducation supérieure Il est clair qu'il faut aviser à l'agrandissement des bâtiments de l'Université, ne serait-ce que pour accommoder le grand nombre des candidats qui se présentent aux examens, et qui s'est élevé cette année au chiffre d'environ 500, sans compter 600 autres qui se présenteront pour l'examen d'Immatriculation à la fin de mai. Il est bon de remarquer aussi que le mouvement vers l'enseignement universitaire en dehors de l'enseignement des collèges s'accentue de plus en plus. Aux chaires de sciences physiques et naturelles de génie civil et électrique et de hautes mathématiques, qui existent déjà, on vient d'ajouter celles d'Histoire, d'Anglais et d'Economie Politique; et durant l'année Académique 1909-1910, il n'y aura pas moins de quinze professeurs, assistants et démonstrateurs donnant des cours à l'Université. Comme on le voit c'est un procédé de transformation qui s'effectne rapidement, et d'un simple corps d'examinateurs qu'était l'Université à son origine, elle devient, peu à peu, un corps enseignant. On peut dire sans témérité et sans indiscrétion, que vu l'allure nouvelle que prend notre Université, et les efforts persistants d'une certaine faction, on peut s'attendre à une complète réorganisation sur un plan bien différent de celui de ses fondateurs. Il semble que ce sont les contribuables de la Province qui auront le dernier mot en cette affaire car au fond c'est une question de subsides. Quel sera le sort de notre Collège de St. Boniface dans cette évolution de notre système de haute éducation ? L'avenir nous le dira.

En attendant, notre Collège figure avantageusement avec les trois autres. Il eut cette année, trente sept élèves à présenter aux examens du Cours des Arts, dont neuf reçurent le degré de Bachelier-es-Arts Ce furent M. M Edmond Beaudry, Louis Bétourney, Paulin Bleau, James Prendergast, et Rosario Prince, tous de Saint-Boniface ; ainsi que M M Albert Baribeau, de Kenora, Phénix Décosse, de Somerset, Joseph Picard, de Winnipeg, et Jean Trudel, d'Ottawa. La Médaille d'argent pour le meilleur succès dans l'examen a été mérité par M. Paulin Bleau et celle de Bronze par M. M Joseph Picard et James Prendergast, ex-æquo. Du reste, tous obtinrent la note 1ère classe comme résultante générale. C'est la première fois que le Collège ait présenté un si grand nombre de finissants qu'ils veuillent bien accepter nos meilleurs souhaits de prospérité dans la carrière qu'ils ont choisie.

Les élèves de troisième année firent aussi bonne figure. M. Guillaume Charette de St-Malo, mérita la Bourse de $150 et M. J. A Monette, de Ste-Agathe, celle de $100, offertes respectivement au premier et au second en mérite pour toutes les matières de cette année. En Seconde année, une Bourse de $60 offerte pour excellence en Français, Latin, Histoire et Logique a été méritée par M. J. B. Beaupré, de St-Boniface; une autre Bourse de $40, pour le Grec, a été adjugée à M. Joseph Lukacs, d'Esterhazy, Sask., qui a aussi obtenu une mention honorable pour celle de Français ; enfin M. Jacques Bertrand, de St-Boniface, a remporté la Bourse de $40 offerte pour l'Anglais.— En première Année M. Joseph Landry a remporté la Bourse de Français $40, et M. Emile Désorcy de Lorette, celle de $20, pour l'histoire. En somme les élèves du Collège de St-Boniface continuent comme par le passé à mériter une large part d'honneurs et de Bourses dans leur concours annuel avec les 450 élèves des autres collèges.

Forestiers Catholiques

Cour Taché no. 252.

A une assemblée régulière de la Cour Taché no. 252 de l'ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été adoptée : Proposé par le Frère Sec. Financier appuyé par le Frère Trésorier qu'il soit résolu :

1er.— Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, a appris avec regret la perte que viennent de subir les Frères, Pierre, Emmanuel, Gédéon, et Jean Couture et aussi les Frères J. A. Marion, Max. Rocan et Paul Bougard, dans la personne de M. Vézina Couture, décédé.

2ème.— La Cour envoie aux Frères éprouvés et à leur famille l'expression la plus vive de ses sincères et profondes sympathies.

3ème.— Que copie de la présente leur soit transemise ainsi qu'à la presse.

J. A. Prendergast
Sec-Archiviste.

Cité de St. Boniface

AVIS D'INTENTION DE FAIRE CERTAINES AMELIORATIONS LOCALES ET D'EN PRELEVER LE COUT SUR LES PROPRIETES Y AYANT FRONT.

Avis est par les présentes donné que le Conseil Municipal de la Cité de St. Boniface a l'intention de faire et construire comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée,) les travaux d'amélioration locale mentionnés dans la liste ci-dessous.

Dans les cas respectifs où tels ouvrages d'amélioration locale seront exécutés, la Cité émetira des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement, pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans chaque cas respectif, suivant la classe d'ouvrage mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculée à 5 pour cent par an et à 4 pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans les cas où la Cité en général assumera une partie du coût total du dit ouvrage la taxe annuelle ne se rapportera qu'à cette portion du coût qui se trouve en outre de la part de la Cité.

Chaque égout mentionné dans la liste ci-dessous comprendra une connexion pour chaque lot avec l'égoût principal, ou une connexion à chaque endroit jugé nécessaire par l'Ingénieur de la Cité, laquelle connexion sera chargée au dit lot ou au terrain qui en sera bénéficié.

Dans le cas de pavages la taxe spéciale sera prélevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue où seront faits les travaux. Dans les cas de trottoir construit sur un côté de la rue seulement la taxe spéciale sera prélevée sur le côté de la rue seulement où le dit trottoir sera construit.

Dans le cas de pavages en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés la Cité assumera un cinquième du coût total de la dite amélioration locale et la balance du dit coût seulement sera prélevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue ou partie de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite.

Dans le cas d'égoûts il sera chargé aux propriétés ayant front sur chaque côté de la rue une somme de deux piastres par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, à laquelle somme il sera ajouté le coût de chaque connexion qui sera construite de l'égoût principal à la ligne de la rue tel que susdit, le tout payable dans trente années avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Cité de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus

Les ouvrages d'amélioration locale qu'on se propose de faire et les rues et parties de rue sur lesquelles les dits travaux seront faits sont comme suit, groupes sous leurs titres respectifs d'après la période d'années durant lesquelles la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, savoir :

PERIODE DE VINGT ANNEES

PAVAGES EN ASPHALTE, EN BITULITHIQUE OU EN BLOCS DE BOIS CREOSOTES

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés sur la rue Des Meurons, 24 pieds de largeur, entre l'avenue Provencher et la rue Marion. Coût approximatif $55424 00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur, sur la rue Desautels de la rue Des Meurons à la limite Est de la rue Youville. Coût approximatif $7716.00

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de trente pieds de largeur, sur la rue Aulneau de l'avenue Cathédrale à la rue de l'Hôpital. Coût approximatif $19390 00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur, sur la rue St. Jean-Baptiste, de la rue Hamel à l'avenue Provencher. Coût approximatif $14437.00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés, sur la rue de l'Hôpital, 30 pieds de largeur, de la rue Langevin à la rue Aulneau. Coût approximatif $4807.00

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés sur l'avenue Provencher, de l'avenue Taché au pont Broadway. Coût approximatif $600 00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 30 pieds de largeur sur la rue Langevin, de la rue de l'Hôpital à la rue Berry. Coût approximatif $13622.00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur sur la rue Marion, de la rue Langevin à l'avenue Taché. Coût approximatif $16026 00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 21 pieds de largeur sur la rue St. Joseph, de la rue Marion à la rue Kitson. Coût approximatif $12336 00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur sur la rue Kitson de la rue St. Joseph à la rue Langevin. Coût approximatif $8630.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois creosotés de 24 pieds de largeur sur le chemin Dawson, de la limite Sud du terrain de l'Exposition au Chemin de Springfield. Coût approximatif $27,980.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur sur la rue Tissot, de la rue Archibald à la rue Laflèche. Coût approximatif $4994.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés de 24 pieds de largeur sur la rue Laflèche, de la rue Tissot à l'avenue Provencher. Coût approximatif $3,075.00.

Pavage en asphalte, en bitulithique ou en blocs de bois créosotés sur l'avenue Provencher, deux routes de 24 pieds de largeur, de chaque côté de la rue, de la rue Laflèche à la Rivière la Seine. Coût approximatif $4168.

TROTTOIRS GRANOLITHIQUES

Trottoir granolithique de 6 pieds de largeur sur le côté Ouest de la rue St. Joseph, de l'avenue Provencher à la rue La Vérandrye. Coût approximatif $1860.

Trottoir granolithique de 6 pieds de largeur sur les deux cotés de la rue Dumoulin, de l'avenue Taché à la rue St. Joseph. Coût approximatif $2544.

Trottoir granolithique de 10 pieds de largeur sur les deux côtés de la rue Marion, de l'avenue Taché au pont Norwood. Coût approximatif $7644.

PERIODE DE TRENTE ANNEES
EGOUTS

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Cauchon, de l'avenue Lorne à l'avenue Linden et sur l'avenue Linden de la rue Cauchon à la rue Schultze. Coût approximatif $7,500.

PERIODE DE SEPT ANNEES

Pavage en blocs de cèdre 18 pieds de largeur, sur la ruelle entre la rue Notre-Dame et la rue La Vérandrye de l'avenue Taché à la rue St. Joseph. Coût approximatif $2285.

Trottoir en madrier de 5' 4" sur le côté Ouest de l'avenue Linden, de la rue Marion à la rue Schultze. Coût approximatif $905.

(Par ordre) J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

St. Boniface, 18 mai, 1909.



Chez Nous ET Autour de Nous

—M. J. O. Saucier, de Calgary, est en visite à Winnipeg depuis quelques jours.

—Un cultivateur du nom de Sydney Stone a été tué jeudi dernier par le tonnerre à Elkhorn.

—Maison à vendre lot voisin de l'école Provencher 378, rue St. Jean-Baptiste 50x120, conditions faciles.

—John C. Marsh, le fameux coureur, est de retour à Winnipeg, après une longue et triomphale tournée dans l'Est.

—Un individu de Winnipeg coupable d'avoir volé des bicycles a été condamné, à deux ans de prison. Bon, ça!

—A louer une maison moderne sur la rue Saint Jean-Baptiste. Possession immédiate, S'adresser sur les lieux à M. J. A. Tremblay No. 416.

—Aux élégants nous recommandons nos magnifiques Chaussures Rideau, les seules réunissant les trois qualités: élégance, solidité et bon marché, A LA MAISON BLANCHE.

—M. Amédé Fortin demande des renseignements sur son frère Thomas Fortin autrefois de l'Islet Province de Québec; pour renseignements s'adresser au bureau de l'immigration Provinciale Winnipeg.

—Numéros gagnants les primes au tirage de samedi le 15 mai au Bureau de Tabac de J. B. Leclerc 15 Ave. Provencher: 2942—4394—4617—4193—2864 2493—3801—3806—3875—3166 2842—4545.

—Le meurtrier de madame James à Winnipeg ne s'est pas encore fait mettre le grappin dessus. On dit que les détectives Pinkerton sont ici, et fouillent le mystère qui enveloppe cette lamentable affaire.

Les amateurs de chasse feront bien de consulter le statut avant de brûler leurs cartouches sur le gibier. On rapporte simultanément plusieurs condamnations à l'amende dans la province, pour infraction à la loi de la chasse.

L'édifice que M. J. O. Mc Arthur va construire, coin des rues Main et Portage sera assis sur des fondations telles qu'elles pourront supporter 22 étages! Le Canada Permanent Mtge Corporation, qui construit en face, prendra aussi ses mesures pour monter son édifice à volonté, plus tard. Cette partie de Winnipeg pourrait bien revêtir le cachet des grandes villes du continent d'ici quelques années.

—Plusieurs citoyens de Winnipeg désirent comme nous les chars ouverts dans Saint Boniface. Ce serait pour eux une agréable promenade à faire, le soir, et l'on viendrait en foule de Winnipeg voir notre superbe cathédrale, nos institutions et nos boulevards.

—A deux heures et demi, p. m. vendredi fête de l'empire, aura lieu, à l'Académie Provencher une séance musicale et patriotique. Monsieur Fletcher, député ministre de l'Education sera présent. Les parents des élèves et les amis de l'institution sont cordialement invités à cette séance.

—Regardez sur les Chantiers, dans les Shops, beaucoup d'ouvriers ont des Overalls déchirés. C'est très laid et pourquoi? Tout simplement parce qu'ils ne savent pas choisir leur marque. Un conseil— Achetez des overalls Peabody, les plus durables, et les meilleurs, A LA MAISON BLANCHE.

—M et Mme Laventure de cette ville ont célébré hier le 50ème anniversaire de leur mariage. Une grand'messe d'action de grâces a été chantée à la cathédrale hier matin; dans la soirée, il y a eu réception chez M. et Mme N. Despatis. Il y a eu présentation de bourse. Nous offrons au vénérable couple nos souhaits de bonheur.

Mademoiselle Prendergast est partie samedi en promenade dans la province de Québec. De nombreux amis et amies l'ont saluée à la gare. On lui a présenté, quelques minutes avant son départ, un riche coffret à bijoux. L'attention était délicate, et mademoiselle Prendergast en a manifesté une gracieuse et très aimable appréciation.

—M. Albert Dubuc, avocat et notaire, vient de s'ajoindre comme associé M. Antonin Dubuc, récemment admis à la pratique du droit. Le bureau des nouveaux associés est à l'ancien bureau de M. Albert Dubuc au coin des rues Main et Portage. Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Albert Dubuc est de nouveau à son bureau après une maladie de quelque semaines.

Le Congres Anti-Maconnique de France

On nous écrit de Paris:

L'Association anti maçonnique de Paris, sous la présidence de l'amiral de Cuverville, sénateur et dont le Secrétaire général est M. J. Tourmentin, organise son premier Congrès international. Il aura lieu à Paris, les 8 et 9 juin prochain. Il s'agit de connaître l'ensemble des menées des loges dans les divers pays, afin de les mieux démasquer et de les combattre plus efficacement. Les adhésions sont reçues chez M. J. Tourmentin, 42 rue de Grenelle, Paris. Le programme porte: sur les projets de lois d'origine maçonnique, les sociétés auxilières de la Maçonnerie, affiliées ou filiales; les ouvrages maçonniques, documents etc; sur les Associations et publications combattant spécialement la Maçonnerie; les rapports à établir entre les Associations et les publicistes qui travaillent à démasquer la Maçonnerie; enfin sur la préparation d'un Commentaire détaillé de l'Encyclique *Humanum genus* de Léon XIII (1884) composé uniquement de textes authentiques empruntés à des FF. MM.

Qu'on se le dise.

Cité de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver les rues ou parties de rues suivantes:

Rue Des Meurons, de l'avenue Provencher à la rue Marion.

Rue Desautels, de la rue Des Meurons à la limite Est de la rue Youville.

Rue Aulneau, de l'avenue Cathédrale à la rue de l'Hôpital.

Rue de l'Hôpital de la rue Langevin à la rue Aulneau.

Rue Langevin, de la rue de l'Hôpital à la rue Berry.

Rue St Joseph, de la rue Marion à la rue Kitson.

Avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ou parties de rues ci-dessus nommés, auront à faire la connexion avec l'égoût de la rue aux endroits jugés nécessaires par l'Ingénieur de la Cité d'ici à trente jours, sinon la Cité fera faire ces connexions aux frais des propriétaires et le coût en sera chargé à la propriété et sera payable par taxes spéciales prélevées sur la dite propriété pendant trente années.

La Cité émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égal au coût respectif des dites connexions ainsi faites comme améliorations locales et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés bénificiées des taxes spéciales suffisantes pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en trente années, l'intérêt sur la dette, devant être calculé à 5 pour cent par an et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Toute connexion doit etre faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Cité et seulement après qu'un permis aura été obtenu du dit Ingéinieur.

St. Boniface, 18 mai, 1909.

(Par ordre) J. B. COTE, Sec.-Trés.

Soumissions demandees

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire Provincial, Winnipeg, et endossées: Soumissions pour papeterie et fourniture de bureaux "Tenders for Stationery and Office requisites," seront reçues jusqu'à midi, samedi le 29 mai 1909, pour les articles suivants:

Papeterie générale, fourniture de bureau, crayons, porte-plumes, accessoires pour dessins; papier, file pour correspondance, dactylographe, enveloppes, etc; enveloppes faites d'un papier spécialement indiqué, papier-bureau et enveloppes. La liste des articles peut être vue au bureau de l'Imprimeur du Roi, qui donnera tous les renseignements désirés. Ceux qui soumissionnent doivent produire des échantillons, qui seront remis après examen. On devra faire un contrat pour une période déterminée, le contractant s'engageant par icelui à fournir tous les objets requis, en nombre et en quantités déterminées dans des spécifications. On peut soumissionner pour chaque catégorie d'articles ou pour le tout. Le soumissionnaire dont la soumission sera acceptée devra fournir une garantie à la satisfaction du secrétaire provincial.

J. H. HOWDEN, Secrétaire Provincial.

Daté à Winnipeg, ce 1er mai 1909.

Mortgage Sale of valuable City Property

Under and by virtue of the powers of sale contained in a certain mortgage, which will be produced at the time of sale, and under the provisions of The Real Property Act there will be offered for sale by public auction by A. H. Pulford, Esquire Auctioneer, at his Auction Rooms, 320 Donald Street in the City of Winnipeg in the Province of Manitoba, on Tuesday the 25th day of May, A. D. 1909, at the hour of 12 o'clock noon, the following valuable city property, that is to say:—ALL AND SINGULAR that certain parcel or tract of land and premises situate, lying and being in the City of St. Boniface in the Province of Manitoba, and being composed of the most southerly fifty-seven (57) feet in width of lot seven hundred and six (706) as shown upon a plan of survey of part of lot 76 of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office, Winnipeg Division as No. 98.

The Vendors are informed that there are situate on the above land a two story frame building occupied as a store with dwelling above.

Terms, 20% of the purchase money to be paid in cash at the time of sale, the balance in accordance with the terms and conditions to be made known at the time of sale.

The property will be sold subject to a reserve bid and subject to registered Mortgage No. 92659.

For further particulars apply to Messrs Hough, Campbell & Ferguson, Vendors Solicitors, Canadian Northern Building, Winnipeg, Manitoba.

DATED at Winnipeg this 20th day of April 1909.

A VENDRE

A vendre immédiatement, à Pine-Wood, (Ontario) paroisse canadienne-française, un lot de village d'un acre ½ avec bonne maison, formant le coin de terre entre la Rainy River et la Pine River, près de deux scieries; et de plus une terre de 160 acres dont 6 acres défrichés, et une petite maison. Le tout pour $200 cash. S'adresser au journal le "Manitoba"

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

36

(Suite.)

—Et vous vous intéressez à moi plus qu'à Jeanne d'Estève, n'est-ce pas, puisque je suis votre cousine?

—Mais bien entendu!... Pour moi, elle n'est qu'une étrangère... et vous, vous êtes ma petite amie... Etes-vous rassurée, maintenant; et me croyez-vous?

Si je le croyais!!! Je ne demandais que cela...

Père, j'ai un peu peur d'être très mauvaise créature, une enfant égoïste et sans cœur... Comment, étant loin de vous, puis-je me trouver heureuse, comme je ne me rappelle pas l'avoir jamais été? On dirait que dans mon moi intime une grande flamme s'est allumée. Elle me tient chaud au cœur, et, à sa lumière, tout est beau ainsi que dans les rêves!

Les feuillets griffonnés par Ariette s'arrêtaient sur ce cri de juvénile allégresse. Elle les laissa retomber devant elle et demeura songeuse, le menton appuyé sur ses petites mains jointes, emportée tout par le rêve enchanteur que faisait sa jeunesse... L'ombre s'épaississait autour d'elle, la chambre n'était plus éclairée que par les flammes du foyer. Elle n'y prenait pas garde— Et elle tressaillit, ramenée en pleine réalité, quand, la porte s'ouvrant, Madeleine apparut sur le seuil.

—Dieu qu'il fait sombre ici! Ariette, est-ce que tu es endormie? Nous t'avons trop longtemps laissée seule, ma pauvre petite!

Trop longtemps!... Y avait-il donc si longtemps que Mme Chausey et Madeleine étaient sorties?

Et, regardant la pendule, Ariette vit alors que l'après-midi entier s'était écoulé pour elle dans cette résurrection charmeuse...

VIII

—Que lis-tu donc avec tant d'attention, Louise? interrogea Guy, qui entrait dans le petit salon où sa sœur, frileusement installée au coin du feu, attendait l'heure de sortir.

Elle eut pour le jeune homme un sourir de bienvenue, tout en lui tendant la main:

—Ce que je lis?... Une lettre.

—Louise, je t'assure que mes yeux me l'ont déjà appris.

—Une lettre de Mme Harvet.

Guy fit une moue expressive. Elle l'agaçait à un point remarquable, cette Mme Harvet, avec ses enthousiasmes trop souvent intempestifs et sa façon de considérer comme une réalité tout ce que découvrait et inventait sa fertile imagination.

—Que diable te veut cette lunatique personne? Te demander des secours pour quelque œuvre destinée à devenir inepte dès qu'elle y apportera ses soins?

—Quelle sévérité! Eh bien, tu ne brûles pas du tout. Il faut changer le cours de tes suppositions. C'est d'Ariette qu'il s'agit dans la lettre de Mme Harvet.

—D'Ariette! répéta-t-il, quittant l'attitude nonchalante qu'il avait prise, adossé à la cheminée. Qu'est-ce que cette femme écervelée peut bien lui vouloir!

—Du bien... car elle a le cœur excellent, si son esprit est peu rassis.

—Mais enfin quoi? Prétend-elle faire d'Ariette son héritière?

Pour le coup, Mme Chausey éclata d'un rire franc qui acheva de mettre Guy en déroute:

—Guy tu devrais t'improviser romancier, catégorie des auteurs qui ne cultivent pas la vraisemblance. Tu as l'imagination fertile... malheureusement, il ne s'agit pas pour Ariette d'être transformée en héritière. C'est sous une autre forme que Mme Harvet veut faire son bonheur; elle pense à la marier...

—Marier Ariette! Quelle est cette invention.

—Une invention due au bon cœur de Mme Harvet. Elle m'a entendue plusieurs fois exprimer le désir de marier Ariette, et, comme elle entrevoit un parti convenable à m'offrir pour la fillette, elle m'envoie une série de renseignement à ce sujet.

—Et tu les reçois sérieusement, comme si tu ne la connaissais pas?... Laissez donc en paix la pauvre petite! C'est une vraie manie de vouloir ainsi marier tout le monde!

Il avait parlé avec une vivacité telle que sa sœur le regarda stupéfaite.

—Ah ça, Guy, veux-tu m'expliquer pourquoi tu bondis de la sorte, absolument comme s'il s'agissait de te marier, toi? C'est pousser bien loin l'antipathie des "justes noces".

—Je ne bondis pas, fit-il, prenant et reposant d'un geste impatient une fine statuette d'ivoire. Mais je ne m'attendais pas à voir la pauvre petite Ariette mise, dès maintenant en ménage... et sous les auspices de Mme Harvet, une enragée marieuse qui ne peut voir un célibataire sans être incontinent saisi du besoin d'attenter à sa liberté! Tiens, Louise, je ne comprends pas qu'une mère de famille comme toi accorde une seconde d'attention à un pareil projet! Ariette est encore une enfant... Quand son heure sera venue, elle rencontrera sûrement un épouseur sur sa route, séduisante comme elle l'est!

—Oui, mais séduisante sans dot, ce qui diminue fort la séduction, interrompit Mme Chausey, les sourcils un peu froncés.

Quelle lubie prenait donc à Guy de s'insurger ainsi contre un projet qu'il ne connaissait qu'en principe, dont il ignorait les détails?

—Les hommes désintéressés sont rares. Nous le savons tous, hélas! et Ariette est absolument sans fortune. Ce mariage serait pour elle une chance inespérée. Aussi en ai-je parlé à son père, ne voulant rien entreprendre sans son assentiment, et...

—Et tu as cet assentiment?

—Oui, je vais te montrer sa lettre.

Elle se leva et se mit à chercher parmi les papiers serrés dans son secrétaire. Guy, distraitement, considérait la flambée du foyer, les lèvres assombries, un pli inaccoutumé creusant son front.

—Comment se fait-il, Louise, que jusqu'ici tu ne m'aies jamais parlé de ses intentions matrimoniales à l'égard d'Ariette?

—Tout bonnement parce que je n'en avais pas l'occasion. Ah! voici la lettre.

Quelques lignes seulement, tracées d'une écriture irrégulière, comme lassée. Et le jeune homme lut:

"Chère madame,

"Vous êtes mille fois trop bonne de prendre autant d'intérêt à l'avenir de mon Ariette. Si profond que soit le chagrin que j'éprouverai à la perdre maintenant, je suis prêt à l'oublier pour ne songer qu'à son seul bonheur. Dans mon état de santé, d'ailleurs, son mariage serait pour moi une grâce inespérée. Je serais ainsi délivré de mes terribles et constantes craintes à ce sujet. Aussi ne saurai-je trop vous remercier de vouloir bien prendre tous les renseignements nécessaires sur le projet en question..."

—Tu vois, Guy, dit Mme Chausey, interrompant la lecture que son frère faisait à demi-voix.

Il répéta "Je vois". Tout en parcourant des yeux les dernières lignes, dans lesquelles le docteur s'excusait de la brièveté de sa lettre, causée par l'état d'extrême fatigue où l'avait mis l'épidémie du typhus de Douarnenez.

Pauvre homme! murmura Guy.

Dans sa pensée ressuscitait le souvenir de sa première et mélancolique conversation avec Yves Morgane, dans le cabinet de travail assombri par l'orage... Puis, tout à coup, la grande pièce triste s'était éclairée par l'apparition d'un visage d'enfant d'une blancheur dorée où riaient des yeux étincelants et des lèvres fraîches...

Guy eut un léger mouvement de la tête en arrière comme pour repousser la vision, et il dit:

—A quel heureux mortel destines-tu l'adorable femme que sera Ariette?

—Je ne le connais pas personnellement. C'est le fils d'une très ancienne amie de Mme Harvet. Il a d'importantes propriétés en Anjou et s'en occupe lui même toute l'année...

—Une façon d'agriculteur civilisé, quoi!

—Un homme de bon sens qui surveille de près l'exploitation de ses terres et y mène une vie large, car il a une certaine fortune.

Et il prendrait une femme qui n'en a point? interrompit Guy railleusement. Il est donc borgne, manchot, ou quelque chose d'approchant?

Pas le moins du monde. Si je m'en rapporte aux renseignements élogieux que j'ai sur son compte, Ariette trouverait en lui un excellent mari.

Guy s'inclina...

—Parfait... Ainsi, ce travailleur modèle est désintéressé sans y être obligé.

—Il est veuf, expliqua Mme Chausey.

—Et vieux! C'est complet!

—Non, il n'est pas vieux. Il a trente-deux ans, et ses enfants sont tout jeunes. Il les adore, et c'est à cause d'eux surtout qu'il désire se remarier. Il souhaite rencontrer une jeune fille douce et simple qui ne redoute point de demeurer toujours à la campagne...

(A suivre)

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère page

soit en bitulithique. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Waller que le compte de la Royal Trust Company $338,29 soit payé.

Agréé.

Proposé par l'échevin Waller, secondé par l'échevin Marion that a special committee composed of His Worship the Mayor, Alderman Bailey and the mover and seconder be appointed to interview the Winnipeg Electric Railway Company with reference to the extension of their line from Marion Street On Tache Avenue and on St. Mary's Road to the City limits, the Council approving the Railway Company's plan No. 8 with certain modifications in conformity with the report of the Engineer approved by the Council at this meeting.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Cusson que l'Ingénieur reçoive instruction de réparer le pavage sur la rue Archibald, près du coin de la rue Provencher, où la Cité a fait le raccordement d'aqueduc pour la nouvelle gare du C. P. R.

Agréé.

Les communications et comptes dont le Conseil n'a pas disposé sont référées aux comités dont ils relèvent.

Et la séance est levée.

Municipalité de Montcalm

Quatrième Séance du conseil de la municipalité de Montcalm tenu à Letellier ce quatrième jour de mai 1909.

Présents William Fraser, préfet, Eugène Cartier, Gaspard Bérard, Harry Franks, Onésime Bordeleau, Joseph Saurette et Georges Beaupré, conseillers.

Bérard-Cartier: Que ce conseil est bien reconnaissant pour la somme de $2.500 que le Gouvernement leur octroie pour la construction d'un pont en fer sur la Rivière aux prunes à St Jean-Baptiste sur le grand chemin de Pembina.

Beaupré-Franks, que le rapport de l'auditeur du Gouvernement soit accepté et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à en faire imprimer 200 copies en anglais et 300 en français et de donner l'ouvrage par soumissions.

Adopté

Cartier Bérard, que les taxes de Jean Baptiste Pelletier et Ernest Beaudette et de Félix Paul soient réduites de 50 °/o pourvu que payées avant le 1er juin.

Bérard Cartier, que les deux évaluateurs reçoivent la somme de $5 chacun pour assister à la Cour de Révision. Adopté.

Bordeleau Saurette, que le conseil s'ajourne au premier mardi de juin. Adopté.

Correspondance

Duck Lake, Saskatchewan.

Un événement important vient d'avoir lieu dans notre paroisse. Dimanche 9 mai Sa Grandeur Mgr. Pascal évêque de Prince Albert venait présenter à la paroisse et installer notre nouveau curé, le R. P. Narcisse Schmid, autrefois de Carleton. Mgr. était accompagné des R. P. P. Charlebois, directeur de l'Ecole Industrielle, du R. P. Maur Mourey, autrefois de Vègreville, actuellement de l'école industrielle, et du R. P. Pinaud, ancien curé fondateur de Duck Lake. Il va sans dire que les paroissiens ont eu à cœur de manifester leur regret de perdre le R. P. Pinaud qui était au milieu de nous depuis plus de 20 ans. Le souvenir de ses œuvres et de son zèle demeurera à jamais parmi nous.

Le R. P. Maur Mourey récemment arrivé aura probablement la direction de la paroisse de Carleton, mais son œuvre principale sera la rédaction et la direction d'un journal catholique, dans le diocèse; ce journal sera publié à Duck Lake même. C'est un événement important non seulement pour la paroisse mais encore pour toute la province; et espérons-le le rayon du nouveau journal s'étendra plus loin que les limites actuelles du diocèse de Prince-Albert.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Helena Mellor Fleming, fera application au Parlement du Canada, à la prochaine session après la présente session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son mari Herbert Victor Fleming de la Cité de Milwaukee, dans l'Etat du Wisconsin, E. U., comptable autrefois de la Cité de Winnipeg, Man., pour adultère, abandon et bigamie, et pour la garde de l'enfant fruit du mariage, et une ordonnance pour son support et son entretien.

Daté le 21 d'avril, A.D. 1909.

WILLOUGHBY, PICKETT & CRAIG,
Moose Jaw, Sask., solliciteurs pour la pétitionnaire Helena Mellor Fleming.